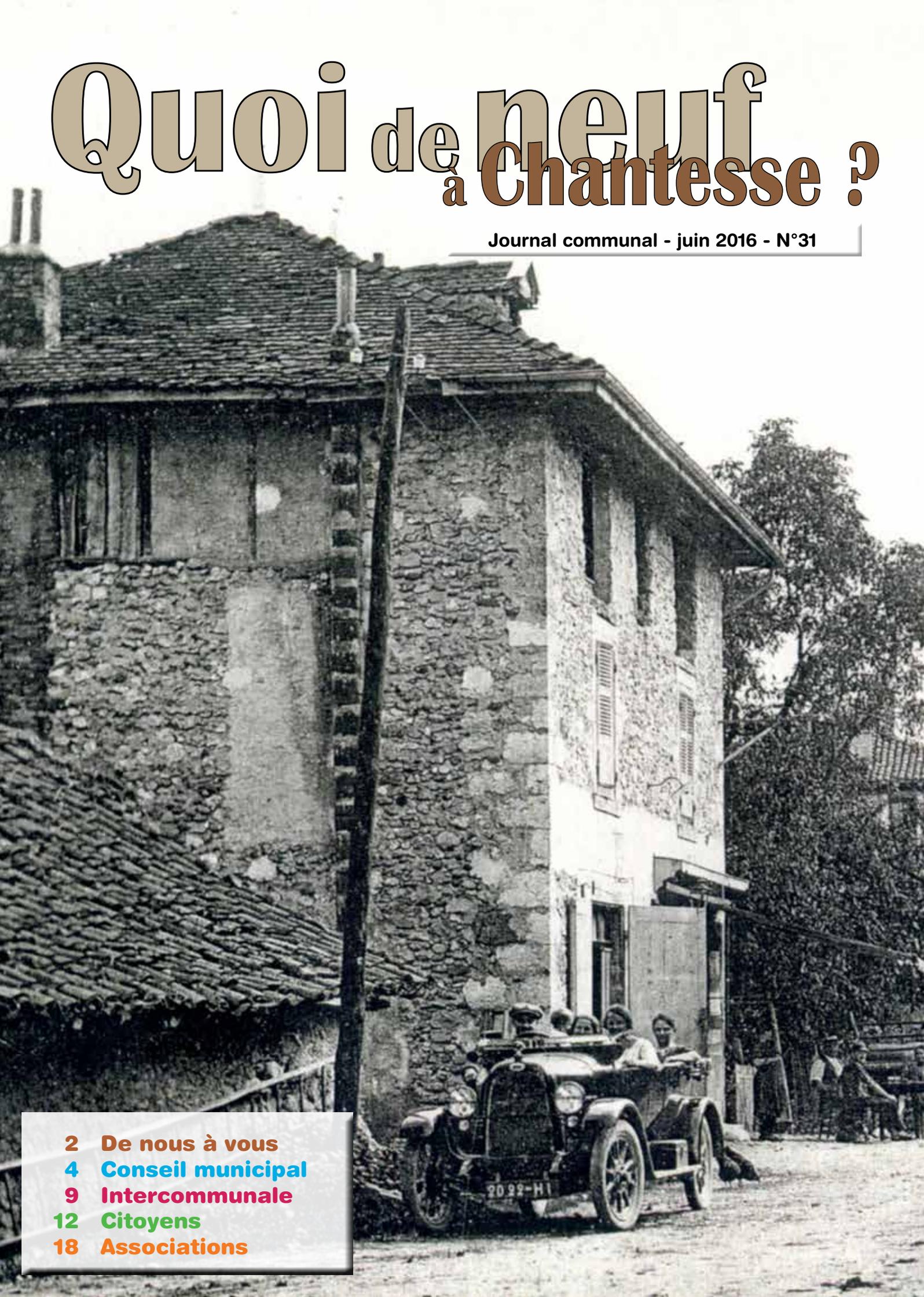


Quoi de neuf à Chantesse ?

Journal communal - juin 2016 - N°31

- 
- 2 De nous à vous**
 - 4 Conseil municipal**
 - 9 Intercommunale**
 - 12 Citoyens**
 - 18 Associations**

Édito

Cette année 2016 débuta comme chaque année par le budget communal. L'approbation du compte administratif 2015 fut une satisfaction. Tous les efforts que j'avais demandés à mon équipe pour réduire les dépenses de fonctionnement ont été concrétisés. Malgré la baisse des dotations de l'État, nous avons réalisé un excédent de 54 000 €, il était seulement de 27 000 € en 2014.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons effectué l'aménagement des entrées nord et sud ainsi que quelques travaux et acquisitions de matériel, également des investissements pour nos associations.

Le budget 2016 est sensiblement le même qu'en 2015, encore placé sous le signe de la rigueur. Encore des efforts demandés sur le fonctionnement... encore une baisse de la dotation de l'État, mais quelques

taxes d'aménagement attendues, qui seront bien appréciées.

L'investissement prévu concerne en grande partie l'école, réfection des toilettes, local de rangement, accessibilité ; nous ne savons pas encore si ces travaux pourront être réalisés en 2016, le montage des dossiers étant assez complexe pour obtenir le maximum de subventions. Nous souhaitons prendre le temps de bien faire les choses.

L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques va être réalisé par le Sédi, il est envisagé de terminer l'aménagement de la traversée du village.

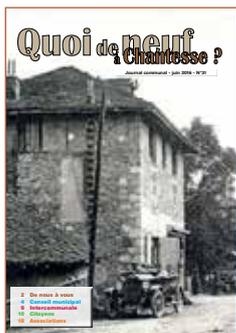
Le groupe de travail sur l'éclairage public étudie les différentes solutions pour réduire les coûts mais aussi avoir un éclairage respectueux de l'environnement : diminution de l'intensité la nuit, extinction complète la nuit, le choix n'est pas encore fait.

Le projet de fusion des trois communautés de communes du Sud-Grésivaudan a été envoyé aux communes par le préfet début juin. Un premier « grand » conseil communautaire a eu lieu mi-juin, regroupant les actuels conseillers communautaires. Si le projet est accepté, au 1er janvier 2017, certaines communes vont perdre des conseillers communautaires, mais les petites communes garderont un conseiller. Les compétences des actuelles communautés de communes seront reprises par le grand regroupement. Chaque conseil municipal doit délibérer sous 75 jours.

Je vous laisse découvrir dans les pages suivantes de nombreuses informations reçues en mairie, mais aussi l'activité de nos associations, responsables en grande partie de la vie sociale de notre village.

Isabelle Oriol

Message à l'attention des internautes : objectif « zéro papier »



Pour les familles qui le souhaitent, dans une démarche visant à limiter les impressions de papiers inutiles, nous vous proposons de télécharger le prochain journal communal sur le site Internet <http://www.chantesse.sud-gresivaudan.org>

Pour que nous puissions vous faire connaître systématiquement les prochaines dates de parution du « *Quoi de neuf à Chantesse* », il vous suffira de nous transmettre votre adresse mail sur celle de la mairie : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Dès que nous aurons enregistré vos coordonnées, vous ne recevrez plus l'exemplaire papier dans votre boîte aux lettres.

Merci pour la planète !



Villes et villages fleuris

Chaque année la commune peut s'inscrire au concours départemental des « villes et villages fleuris ». Nous souhaiterions être candidat en 2017.

Ce concours est gratuit et permet aux habitants de concourir dans la catégorie « maisons fleuries ».

Si vous souhaitez vous inscrire ou pour tout renseignements, merci de laisser vos coordonnées à la mairie ou contacter vos conseillères municipales Martine Durris et Marie Laure Gambirasio, qui porteront le projet.

Congrès des maires

En clôture du congrès des maires qui se tenait à Paris, Mesdames Martine Durris et Marie Laure Gambirasio ont pu représenter notre commune au repas organisé par Madame la députée Michèle Bonneton. La journée s'est terminée par une visite de l'Assemblée nationale.

Remerciements très sincères à notre députée qui défend si bien notre territoire.



Mairie de Chantesse

☎ 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14 h à 19 h

Jeudi 8 h à 12 h

Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élus sur rendez-vous

Maire samedi de 9 h à 11 h

1^{er} adjoint mardi de 16 h à 18 h

2^e adjoint jeudi de 9 h à 11 h

Adresse électronique : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

Numéros utiles

SAMU ☎ 15

Police ☎ 17

Pompiers ☎ 18

Appel d'urgence européen ☎ 112

SOS Médecins ☎ 08 03 06 70 00

Déchèterie de Vinay ☎ 04 76 36 79 29

Déchèterie de St-Sauveur ☎ 04 76 38 66 03

Informations Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Sauveur

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Naissances

CAMINITI Élio

le 1^{er} avril 2016

DUCOTTE Diégo

le 22 mai 2016

Déjections canines

Il a été constaté des désagréments causés par les chiens dans le village de Chantesse. C'est pourquoi nous rappelons aux propriétaires d'animaux la loi en vigueur :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2512-13 ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 73-502 du 21 mai 1973 relatif aux infractions à certaines dispositions du Code de la santé publique, et notamment son article 3 ;

1) Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique communale.

2) Les déjections canines sont interdites sur les voies pu-



bliques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

3) Il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un animal domestique (chien, chat, etc.) de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique communale.

4) En cas de non respect de ces obligations prévues aux articles précités, les infractions sont passibles d'amendes.

Déchèterie



En 2015, les élus du SICTOM ont décidé qu'il était nécessaire de moderniser et d'agrandir la déchèterie de Vinay afin de rendre un service de meilleure qualité aux usagers.

Pour assurer les travaux de rénovation et leur déroulement le plus rapidement possible, **il a été choisi de fermer la déchèterie à partir du 4 juillet 2016 jusqu'à la fin des travaux.**

Durant cette période, les déchèteries de Saint Sauveur et de Saint Quentin-sur-Isère sont à votre disposition pour vos dépôts.

Nous ferons tout notre possible pour que cette phase transitoire soit la plus courte possible afin de retrouver votre service de déchèterie dans de meilleures conditions.

Pour toutes informations, veuillez contacter le SICTOM au 04 76 38 66 03 ou bien par mail accueil@sictomsg.fr.



Conseil municipal du mercredi 2 décembre 2015

Délibération pour dissolution du CCAS

Suite à la promulgation de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), la commune de Chantesse n'a plus obligation de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour exercer sa compétence action sociale. D'autre part, le budget du CCAS de Chantesse n'a pas enregistré d'opération sur les exercices antérieurs depuis plusieurs années.

Le conseil municipal prononce la dissolution du CCAS. Les opérations liées à la compétence action sociale seront retranscrites dans le budget principal de la commune, notamment l'excédent de fonctionnement de 108,88 €.

Délibération pour remplacement du POS

La commune de Chantesse possède actuellement le Plan d'Occupation des Sols comme document d'urbanisme. Il devient caduc au 1^{er} janvier 2016. Les diverses possibilités d'évolution de la commune en matière d'urbanisme sont : le Règlement National d'Urbanisme, La carte communale, Le Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la carte communale.

Délibération pour le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère

Il y aura un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en Isère pour l'année 2016. L'article L -5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise la procédure d'élaboration et/ou de révision du SDCI : un projet de schéma est élaboré par le représentant de l'État dans le département. Il est présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale.

Les objectifs de ce schéma étaient les suivants :

- La couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (EPCI à FP) et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

- La rationalisation des périmètres des EPCI à FP et la réduction du nombre des syndicats intercommunaux et mixtes.

Au 1^{er} janvier 2014, toutes les communes de l'Isère ont été rattachées à un des 27 EPCI à fiscalité propre atteignant le seuil de 5 000 habitants préconisé par la législation. Conformément à l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le SDCI 2015 contient des prescriptions qui constituent la base légale de toutes les modifications de la carte intercommunale qui sont appelées à intervenir en prenant en compte les orientations suivantes :

- La constitution d'EPCI à FP regroupant au moins 15 000 habitants. Ce seuil peut cependant être adapté au vu de certaines situations particulières (densité, communes de montagne), sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants.
- La cohérence spatiale des EPCI à FP au regard notamment du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale.
- L'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale.
- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, en particulier par la suppression des doubles emplois entre des établissements publics de coopération intercommunale ou entre ceux-ci et des syndicats mixtes.
- Le transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à FP ou à un autre syndicat exerçant les mêmes compétences, conformément aux objectifs de rationalisation des périmètres des groupements existants et de renforcement de la solidarité territoriale.
- La rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect des principes du développement durable.
- L'approfondissement de la coopération au sein des périmètres des pôles métropolitains et des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

- Les délibérations portant création de communes nouvelles.

Conformément aux présentes orientations, le Préfet de l'Isère a élaboré un projet de SDCI qu'il a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 21 septembre dernier. Le présent projet de schéma ambitionne d'atteindre l'objectif de 18 EPCI à Fiscalité Propre au 1^{er} janvier 2017 et poursuit l'objectif de hisser les intercommunalités à un échelon efficace de l'action publique de proximité, dans le respect de l'identité communale.

Pour ce faire, il a été proposé par le Préfet de repenser la carte intercommunale de l'Isère par la constitution d'intercommunalités exerçant des compétences effectives sur un périmètre inspiré par les territoires du conseil départemental, correspondant à un ou plusieurs bassins de vie et dotés d'une véritable cohésion géographique.

Pour ce qui concerne le territoire du Sud Grésivaudan, le projet de SDCI préconise la constitution d'une intercommunalité unique au travers de la fusion des communautés suivantes :

- communauté de communes Chambarran Vinay Vercors,
- communauté de communes du Pays de Saint Marcellin,
- communauté de communes de la Bourne à l'Isère.

Cette fusion implique de facto la dissolution des syndicats suivants :

- Syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan,
- Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères du Sud Grésivaudan,
- Syndicat à vocation multiple de l'agglomération de Saint Marcellin.

Il est précisé que ce projet de périmètre Sud Grésivaudan est l'aboutissement logique des politiques menées de concert par les intercommunalités du territoire depuis plusieurs décennies compte tenu des compétences qu'elles se sont vues transférer par les communes (compétences pour certaines déléguées aux syndicats mixtes du SG).

Ainsi, cette reconfiguration aurait pour conséquence de porter de six à une, le nombre de structures intercommunales sur le territoire du Sud Grésivaudan. La nouvelle communauté de communes du Sud Grésivaudan serait alors créée au 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des EPCI susmentionnés.

Considérant le délai de deux mois fixé par la loi durant lequel les collectivités sont sollicitées pour donner avis du présent Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Considérant la fusion de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors avec un autre regroupement constitué des communes de Montaud, Saint-Quentin-sur-Isère et La Rivière depuis moins de trois ans,

Considérant la non-obligation de fusionner, la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors comporte plus de 15 000 habitants,

Le conseil municipal

• **S'OPPOSE** au Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère prévoyant la création d'une intercommunalité unique de 45 000 habitants en Sud Grésivaudan à la date du 1^{er} janvier 2017, en lieu et place des communautés de communes Chambaran Vinay Vercors, du Pays de Saint Marcellin, de la Bourne à l'Isère.

• **S'OPPOSE** fermement à la disposition du SDCI emportant dissolution du Syndicat scolaire intercommunal de Saint Gervais, Cognin les Gorges, Rovon.

Approbation de la convention avec l'association de chasse

Un local destiné aux activités de la chasse est implanté sur un terrain appartenant à la commune. Une convention doit être établie entre la commune et l'ACCA.

Le conseil municipal procède à la lecture de cette convention et applique quelques modifications, puis l'accepte.

Aménagement du village : point d'avancement des travaux

- Marquage au sol à terminer.
- Les barrières (côté nord) ont été posées.
- Le chemin piéton sera réalisé en stabilisé.
- Espace verts à faire : une proposition doit être faite par Paysage Services.

- Panneau de signalisation (priorité à droite) à ajouter.
- La réception des travaux aura lieu le mercredi 9 décembre 2015.

Décision modificative pour le budget

Il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivant sur le budget 2015 :

Investissement

Dépenses

Compte 21

21578

- 216 307 €

Dépenses

Compte 16

Emprunts

et dettes assimilées

+ 600 €

Dépenses

Cpte 23

2313

+ 216 307 €

Dépenses

Compte 020

Dépenses

imprévues

- 600 €

Indemnité de conseil 2015 au percepteur

Le montant de l'indemnité à verser au percepteur s'élève à 280,14 € pour l'année 2015.

SéDI - Travaux enfouissement des lignes sur réseau France-Télécom et électrique

SEDI - Travaux sur réseau France Télécom

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 18 789 €,
- le montant total des financements externes s'élève à 6 477 €,
- la participation aux frais du SEDI s'élève à 995 €,
- la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 11 317 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal

• **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	18 789 €
Financements externes	6 477 €
Participation prévisionnelle	12 312 €

• **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50 %, puis solde) 11 317 €.

SEDI - Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 175 538 €,
- le montant total des financements externes s'élève à 150 538 €,
- la contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à 25 000 €.

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil municipal, ayant entendu cet exposé

• **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel	175 538 €
Financements externes	150 538 €
Participation prévisionnelle	25 000 €

• **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fond de concours d'un montant prévisionnel total de : pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50 %, puis solde) 25 000 €.

Questions diverses

Journal communal : les articles doivent être envoyés avant le 21 décembre 2015.

Initiative «Un arbre pour le climat !» : celui-ci sera planté à l'école le samedi 12 décembre à 11 h.

Conseil municipal du mercredi 6 janvier 2016

Délibération pour l'affectation des résultats 2014 au budget primitif 2015

La somme de 19 924,63 € prévue au budget primitif 2015 sera affectée au compte 1068 en recettes d'investissement.

Échange et travail autour du thème de la fusion des trois communautés de communes

Les élus ayant participé aux ateliers de la fusion, font un compte-rendu de leur réunion.

Échange et travail autour du thème de la carte communale

La commune de Chantesse vient d'opter pour la carte communale comme docu-

ment d'urbanisme. Un bureau d'études sera contacté afin de conseiller la commune dans l'élaboration de cette carte communale.

Plusieurs demandes de particuliers sont parvenues en mairie pour que leur parcelle de terrain soit portée constructible. Une réponse sera faite à ces personnes leur indiquant qu'actuellement la commune de Chantesse est en cours d'étude de la carte communale et ne peut leur donner une réponse pour l'instant.

Questions diverses

1) Vœux de Madame le Maire 2016 : point sur les préparatifs de la cérémonie qui aura lieu le 9 janvier 2016 à 11 h.

2) Repas des anciens 2016 : la date est fixée au samedi 19 mars 2016 à 12 h.

3) Repas du conseil municipal et des employés communaux : le repas annuel du conseil municipal et des employés communaux aura lieu le vendredi 29 janvier 2016. Martine Durris se charge de trouver un restaurant.

4) Social : Martine Durris expose à l'assemblée la situation difficile de Madame Nève, habitante de la commune. Elle a déjà rencontré l'infirmière qui s'occupe de cette personne. Un contact sera pris avec l'assistante sociale du secteur afin d'examiner sa situation sociale et éventuellement préparer un dossier d'aide.

Conseil municipal du mercredi 3 février 2016

Travaux de la salle des fêtes

La commission location s'est réunie afin de voir les travaux à effectuer au bâtiment de la salle des fêtes, étudier la possibilité d'investir dans du matériel et réviser le contrat de mise à disposition des locaux.

Les propositions de la commission sont les suivantes :

Contrat de location

- La remise des clés se fera du vendredi à 17 h au lundi soir maximum.
- Le téléphone portable du locataire devra être noté sur le contrat.
- Le contrat devra être signé par la mairie avant de le remettre au locataire.

Informations approuvées par le conseil municipal.

- L'état des lieux sera modifié en fonction du matériel répertorié dans la salle.
- Un employé communal devra vérifier l'état de propreté de la salle (toilettes, cuisine) avant la location.
- Mmes Gambirasio et Durris font une demande pour avoir une clé de la salle des fêtes, plus pratique pour elles.

La commission souhaite étudier la possibilité de notifier des forfaits selon les dégradations ou le nettoyage non fait.

Travaux

- Proposition de poser du carrelage sous le bar : en attente d'un devis.
- Proposition de poser une minuterie pour l'éclairage extérieur : refusée, suppression de l'éclairage extérieur.
- Travaux de peinture à faire sur les portes de la salle des fêtes : en attente d'un devis.
- Proposition d'acheter une horloge radio pilotée : refusée.
- Proposition d'investir dans du matériel: réchauffage de plats, frigo pour bouteilles : en attente de devis.
- Proposition d'installer un miroir dans les toilettes pour dames : acceptée.
- Proposition d'achats divers pour toilettes (dérouleur papier, brosse, etc. : acceptée.

Les divers travaux à effectuer seront intégrés dans le dossier accessibilité de la salle des fêtes.

Projet d'aménagement de l'école

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment de l'école, un projet global est à définir par la commission chargée des travaux avant de soumettre ce dossier à un architecte.

Questions diverses

Madame le Maire souhaite qu'un responsable soit désigné pour conduire les principaux projets d'investissement de la commune en 2016. Le responsable devra travailler avec les membres de la commission pour proposer le projet en conseil municipal, préparer les dossiers de demandes de subventions, faire le suivi des travaux, etc. Il sera le responsable du bon avancement du projet.

- Projet aménagement de l'école : Daniel Martin.
- Projet carte communale : René Guinard.
- Projet accessibilité : Isabelle Oriol.
- Projet conseil en énergie partagé et éclairage public : René Guinard.

Conseil municipal du mercredi 2 mars 2016

Délibération pour la recombinaison du conseil communautaire

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans sa décision (n°2014-405 QPC du 20 juin 2014) le conseil constitutionnel a déclaré contraires à la constitution les dispositions du deuxième alinéa du I de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) relatives aux accords locaux sur la détermination du nombre et de la répartition des sièges des conseillers communautaires et a défini les modalités d'application de sa décision.

Il y a lieu de recomposer les conseils communautaires ayant fait l'objet d'un accord local lorsque le conseil municipal d'au moins une commune membre d'un EPCI - ayant composé son conseil communautaire par accord local - est partiellement ou intégralement renouvelé, soit à la suite d'une annulation (lorsque la décision est devenue définitive), soit à la suite de vacances pour un autre motif (décès, démission, perte de droit du mandat de conseiller municipal pour cause de cumul) qui conduisent le Préfet à constater que des élections doivent être organisées.

Il est dit à cet effet que la tenue des élections municipales partielles pour compléter les effectifs du conseil municipal de Malleval en Vercors entraîne l'obligation de procéder à la recombinaison du conseil communautaire de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

Considérant que cette configuration de la répartition des sièges a pour effet de favoriser une meilleure représentativité des communes au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors, le conseil municipal valide la composition du conseil communautaire dans le cadre de l'accord local précisé dans le tableau présenté supra.

Délibération pour l'augmentation du loyer des appartements communaux

Augmentation du loyer mensuel des appartements communaux suivant la variation de l'indice de référence des loyers.

- Appartement de l'école (Thuillet Michel) au 1^{er} avril 2016 (indice de référence du 1^{er} trimestre 2016)
- Appartement de la mairie (Dunaud Nicolas) au 1^{er} juillet 2016 (indice de référence du 2^e trimestre 2016)
- Appartement de la cure (Croce Thomas et Lavallée Charlotte) au 1^{er} octobre 2016 : (indice de référence du 3^e trimestre 2016)

Approbation du compte de gestion 2015

Le conseil municipal approuve les résultats du compte de gestion 2015.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 Balance générale 2015

FONCTIONNEMENT

	Excédents 2014	Réalisé 2015	Total
Dépenses		187 463,43 €	187 463,43 €
Recettes	7 049,00 €	234 507,18 €	241 556,18 €
Excédent réalisé			54 092,75 €

INVESTISSEMENT

	Excédents 2014	Réalisé 2015	Total
Dépenses		222 369,72 €	222 369,72 €
Recettes	233 889,93 €	122 222,88 €	356 112,81 €
Excédent réalisé			133 743,09 €

Questions diverses

Syndicat scolaire - compte-rendu de la réunion du syndicat scolaire du 29 février 2016 par Stéphane Béchu

Plusieurs suggestions sont proposées par le syndicat scolaire intercommunal pour faire des économies sur le budget syndical :

- Faire payer la garderie scolaire.
- Réorganiser le service des ATSEM.

Médaille d'honneur du travail pour un agent communal

Un agent ayant l'ancienneté requise pour bénéficier de la médaille d'argent (20 ans) bénéficiera de la médaille d'honneur du travail.

Repas des anciens 2016

Le repas des anciens aura lieu le samedi 19 mars 2016.

Nombre de sièges	ACTUEL 40 sièges	DROIT COMMUN 33 sièges	ACCORD LOCAL 33 sièges	Pop. municipale 2016 15 089
VINAY	9	9	8	4062
ST QUENTIN SUR ISERE	3	3	3	1331
L'ALBENC	3	2	2	1110
POLIENAS	3	2	2	1097
VARACIEUX	2	2	2	868
LA RIVIERE	2	1	2	773
COGNIN LES GORGES	2	1	1	645
BEAULIEU	2	1	1	628
ROVON	2	1	1	601
SAINT GERVAIS	2	1	1	553
MONTAUD	1	1	1	535
NOTRE DAME DE L'OSIER	1	1	1	473
CRAS	1	1	1	458
CHASSELAY	1	1	1	418
MORETTE	1	1	1	404
VATILIEU	1	1	1	364
CHANTESSE	1	1	1	319
SERRE NERPOL	1	1	1	296
QUINCIEU	1	1	1	103
MALLEVAL	1	1	1	51

Achat de drapeaux pour les bâtiments mairie et école

Il est décidé d'acheter 2 kits « devise de la République ».

Maison Grenier (succession)

René Guinard fait le compte-rendu de l'entrevue avec la famille de Monsieur Grenier.

Cérémonie du 8 Mai 1945

Marie-Laure Gambirasio ne sera pas présente pour la cérémonie du 8 Mai.

Appel aux volontaires pour l'organisation de cette cérémonie.

4^e adjoint, conseillers délégués

Marie-Laure Gambirasio demande s'il est possible de nommer un 4^e adjoint. Réponse : Non, le nombre d'adjoints ne doit pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints pour 11 conseillers municipaux. Marie-Laure Gambirasio demande s'il est possible de nommer des conseillers délégués, afin qu'ils bénéficient d'une indemnité.

Réponse : Oui c'est possible, mais l'indemnité doit être comprise dans l'enveloppe maire-adjoints. L'indemnité du maire et des adjoints étant au maximum pour notre commune, une indemnité pour un conseiller délégué est possible uniquement par une baisse des indemnités du maire et des adjoints. Autre possibilité : donner des indemnités de déplacement.

Sujet en réflexion par Madame le maire.

Conseil municipal du mercredi 6 avril 2016

Délibération de vote des taux des impositions directes locales 2016

Les taux des impôts locaux 2016 ne seront pas augmentés.

	<i>Base d'imposition prév. 2016</i>	<i>Taux d'imposition communal</i>	<i>Produit correspondant</i>
Taxe d'habitation	379 500 €	13,80 %	52 371 €
Taxe foncière bâti	243 600 €	12,50 %	30 450 €
Taxe foncière non bâti	25 300 €	35,47 %	8 974 €
Total			91 795 €

Délibération d'affectation du résultat 2015

- report au budget primitif 2016 :
 - excédent de fonctionnement 2015 de 54 092,75 €
 - excédent d'investissement 2015 de 133 743,09 €
- affectation de la somme de 40 000 € en recettes d'investissement au compte 1068 résultats affectés du budget primitif 2016

Délibération de vote du budget primitif communal 2016 – Commune

Présentation du budget primitif 2016 préparé par la commission des finances.

- Dépenses de fonctionnement275 530,00 €
- Recettes de fonctionnement275 530,00 €
- Dépenses d'investissement328 743,09 €
- Recettes d'investissement328 743,09 €

Questions diverses :

Aménagement de sécurité : il faut encore poser des bandes réfléchissantes sur les chicanes d'entrée et sortie du village, ainsi qu'un panneau indiquant la priorité à droite à l'entrée du village côté l'Albenc. La société Sintégra sera relancée.

Point sur les projets en cours :

Carte communale : l'appel d'offres a été lancé. L'ouverture des plis aura lieu le 12 mai 2016.

Éclairage public : le rendez-vous avec la personne compétente du SEDI est à fixer.

École : l'architecte a été contacté en vue de l'élaboration du projet.

Après la séance, Madame le Maire laisse la parole à un groupe d'habitants. Ils souhaitent exprimer leurs avis sur le dépôt en mairie d'un permis de lotir.





www.demande-logement-social.gouv.fr

- 1 PLUS BESOIN DE VOUS DÉPLACER**
à la mairie ou aux bureaux des organismes de logement social.
- 2 VOUS CONNAISSEZ LE NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX**
dans votre commune et partout en France.
- 3 VOTRE DOSSIER EST CONSULTABLE PAR L'ENSEMBLE DES ORGANISMES**
de logement social de votre département.
- 4 VOUS ESTIMEZ MIEUX LES DÉLAIS**
avant que votre dossier passe en commission d'attribution.
- 5 VOUS POUVEZ ACTUALISER VOTRE DEMANDE**
à chaque fois que votre situation évolue.



DES CONSEILS GRATUITS, INDÉPENDANTS ET PERSONNALISÉS SUR L'ÉNERGIE



Permanences Info Energie à SAINT-MARCELLIN et VINAY
Maison de l'économie à Saint-Marcellin - Grand séchoir à Vinay

→ Sur rendez-vous un lundi et un jeudi par mois



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
04 76 14 00 10
www.infoenergie38.org



Permanences animées par



AUVERGNE - Rhône-Alpes  
www.isere.fr

Emploi-formation 16/25 ans sortis du système scolaire



Vous avez entre 16 et 25 ans et vous êtes à la recherche d'un emploi, d'une formation, d'un projet professionnel ? Vous recherchez des solutions pour prendre soin de votre santé, trouver un moyen de transport, un logement ?

L'équipe de la Mission Locale est à votre disposition pour vous aider gratuitement dans vos démarches. Pour cela, il vous suffit de contacter Karine au 04 76 38 83 42 qui vous donnera un rendez-vous avec un conseiller pour un entretien individuel dans l'un des 4 lieux de permanence le plus proche de chez vous : Saint-Marcellin, Vinay, Saint Quentin sur Isère ou Pont en Royans.

Horaires d'ouverture au public sur Saint-Marcellin : le lundi de 13 h 30 à 17 h 30, du mardi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

N'hésitez pas à consulter notre site missionlocale.sud-gresivaudan.org et à nous rejoindre sur notre page Facebook **Mission Locale Pays du Sud Grésivaudan**.



Jeunes lycéens étrangers, Italiens, Allemands et Colombiens cherchent une famille d'accueil



D'Italie, d'Allemagne, de Colombie ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux.

Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Anita, jeune Italienne, a 16 ans. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir du 26 août 2016. Elle aime la plongée sous-marine et la natation.

Lucia, jeune Allemande de 16 ans, a de nombreux hobbies : elle pratique le piano, le chant, aime cuisiner et jouer au tennis. Elle apprend le français depuis 3 ans.

Mateo, Colombien de 15 ans, aime le sport et la musique. Il rêve aussi de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait pour lui donner la possibilité de mieux apprendre le français en immersion familiale et scolaire.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. «*Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi*». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :

CEI-Centre Échanges Internationaux
Andrée Arlin - 165 bis, rue Joliot Curie
69005 Lyon - 04 78 36 32 27
Mail : andarlin@numericable.fr

Bureau Coordinateur :

02 99 20 06 14 ou 02 99 46 10 32

Croix-Rouge française - Unité locale de Saint-Marcellin



Se rendre utile, travailler en équipe et aider les personnes en difficulté.

croix-rouge française

Saviez-vous que plus de vingt bénévoles de la Croix-Rouge française travaillent chaque semaine à Saint-Marcellin, pour distribuer des colis d'aide alimentaire, trier et proposer des vêtements à petits prix et participer aux événements locaux ?

Un mercredi sur deux, au 6, rue Château Bayard à Saint-Marcellin, la Croix-Rouge française distribue 70 colis d'aide alimentaire pour 200 personnes environ.

Les produits frais sont issus de la banque alimentaire. Les produits secs sont collectés en novembre auprès des clients des grandes surfaces.

Les colis sont proposés, après examen de la situation des personnes, pour une durée limitée de six mois et en échange d'une petite contribution financière.

Les mercredis et vendredis, de 14 h30 à 17 h00, au 3, avenue du Champ de Mars à Saint-Marcellin, la Croix-Rouge française ouvre sa vestiboutique.

Ouverte à tous, cette boutique propose, en échange d'une petite contribution, des vêtements, des chaussures, des jouets et de la vaisselle.

Les marchandises sont triées par les bénévoles et proviennent des dons des particuliers et des entreprises.

Avec l'aide des bénévoles de la Croix-Rouge française à Voiron, l'unité locale de Saint-Marcellin assure aussi des dispositifs préventifs de secours lors des événements sportifs, concerts, etc.

Des formations aux premiers secours sont également proposées. En 8 heures et pour 60 €, on peut apprendre les gestes qui sauvent.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Contactez-nous au 04 76 38 58 74 ou ul.stmarcellin@croix-rouge.fr





Photographes amateurs



Participez à un
Concours photo
sur le thème de la forêt !



**Pourquoi un concours photo
sur le thème de la forêt ?**

A l'occasion de la **Fête de la Forêt et du Bois 2016**, qui se tiendra au Grand Serre (26), les 3 et 4 septembre prochains, la Charte forestière des Chambaran organise un concours photo dont le but est de faire découvrir et valoriser le patrimoine forestier local. Deux occasions de gagner :

Prix « Coup de cœur » du public ET Prix du jury

Comment participer ?

C'est très simple :

① Téléchargez le règlement et le bulletin de participation au concours à l'adresse suivante :

www.charteforestiere-chambaran.fr/reglement.doc

② Après avoir lu le règlement, complétez le bulletin puis retournez-le par mail accompagné de vos photos **avant le 14 juillet 2016**.

Et le tour est joué !

**Rendez-vous à la Fête de
la Forêt et du Bois les 3 et
4 septembre 2016 !**

Pour plus d'informations :

04 76 36 30 76

Proposition de travaux en espaces verts de l'atelier d'insertion par l'activité économique « La Providence »

Saison printanière 2016

- Soins des pelouses...
- Taille et entretien des haies et des massifs
- Nettoyage des sous-bois
- Entretien des rivières

Demande de renseignements :

Jean Bernard RUCHON
Tél. 06 13 03 23 76

Consultez notre site web
atelier-insertion38.org



Déchets : maintenant, tous les emballages se trient !

Depuis le 1^{er} juin, tous les emballages, sans aucune exception, sont à déposer dans les conteneurs jaunes. Finies donc nos hésitations face au tri des déchets ! Tout devient plus simple : pots, barquettes, tubes, dosettes, films, sachets, blisters en plastique rejoignent désormais les filières de recyclage des plastiques avec les bouteilles et les flacons.

Trier un geste de plus en plus utile

L'amélioration de la qualité de notre tri permet aux industriels d'exploiter de nouvelles filières pour recycler nos déchets.

Grâce à l'augmentation des tonnages collectés, les centres de tri et les filières de recyclage pourront créer de nouveaux emplois.

L'impact d'un tri de qualité est donc environnemental mais également socio-économique.



Objectif : encourager le recyclage

Rendu plus simple et plus facile, le tri de nos déchets plastiques devrait, en effet, nettement progresser pour dépasser très vite le seuil des 23 % atteint ces derniers temps.

Cette évolution a été anticipée par le centre de tri Athanor qui reçoit et traite les déchets recyclables de tout notre territoire. Situé à La Tronche, il a fait l'objet de travaux d'adaptation financés par Éco-Emballages¹.

TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES



L'amélioration des performances est un atout réel pour relancer et augmenter le recyclage des 5 collectivités² qui se sont engagées dans cette démarche ; nous sommes 572 000 habitants à adopter ces nouvelles pratiques.

Ça devient beaucoup plus simple !

Désormais plus de casse-tête. Il suffit juste de respecter 4 règles très claires :

- Mettons tous nos emballages dans le conteneur jaune.
- Pensons à bien les vider, inutile de les laver.
- Déposons-les en vrac (pas dans un sac) dans le conteneur jaune.
- Continuons à trier et à déposer nos papiers dans les conteneurs bleus et nos verres dans les conteneurs verts.

Alors, plus aucune hésitation, le tri on s'y met tous à fond !

1. Éco-Emballages est une entreprise privée agréée par l'État assurant le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Éco-Emballages agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs : entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage.

2. Ce point vert visible sur les emballages indique que le fabricant du produit emballé participe financièrement au programme de recyclage d'Éco-Emballages.

3. Grenoble-Alpes Métropole ; la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan ; la SICTOM du Sud Grésivaudan ; la Communauté de Communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais ; la communauté de Communes du Trièves.

Repas des anciens

Le samedi 19 mars, la mairie a organisé le repas des anciens. Nous avons accueilli 32 convives à la salle des fêtes autour d'un bon repas, préparé cette année par Monsieur Voiron traiteur à Cognin les Gorges. Nous avons porté à domicile 4 repas chez des personnes ne pouvant pas faire le déplacement. C'est toujours un plaisir d'organiser cette rencontre placée sous les signes de la convivialité, la gaieté et le partage. En effet, après le repas, des groupes se sont formés pour jouer à la belote, au rami... Nous avons eu une note musicale, Isabelle Oriol a joué quelques airs d'accordéon. Un grand merci aux enfants de l'école de Chantesse, qui ont confectionné les menus. La visite de Michèle Bonneton fut appréciée, elle a toujours plaisir à venir rencontrer les personnes de son village.

Merci à tous. Martine Durris.



Commémoration du 8 Mai 1945

Lors de la commémoration du 8 Mai 1945, célébrant la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire de Chantesse dirigée par Madame Isabelle Carlin ont lu à tour de rôle un poème évoquant le vécu d'un soldat sur un champ de bataille.



Après cette récitation et le texte officiel lu par Madame le Maire, les élèves et l'assistance ont chanté la Marseillaise accompagnés de Mademoiselle Iléna Briday à la flûte traversière.



Poème d'un soldat de France, envoyé par le Sergent P.

Sans hâte dans la nuit sombre, un soldat avance,
Seul le bruit de ses pas perce le long silence.
C'est la garde, et sous l'œil des étoiles amies,
L'ombre veille au repos du camp tout endormi.
En marchant dans le sable il songe à la bataille
Qui l'a fait ce matin enfant de la mitraille.
Ce baptême du feu, il l'a tant attendu !
À son intense appel la poudre a répondu.
Sous l'orage, en soldat, il a su se dresser
Et narguer de la Mort le présent empressé.
L'ennemi a ployé au vent de sa ferveur,
Et de la Faucheuse il a reçu les faveurs.
Lorsque le choc passé, il a levé la tête,
Il s'est vu seul debout, défiant la tempête ;
A son côté, gisant, un cadavre endormi :
Comme en rêve il a vu le corps de son ami...
Il s'est précipité, refusant l'évidence,
Le cœur emballé dans une folle cadence ;
Voyant son camarade étendu dans la plaine,
Il s'est soudain figé, abruti par la peine.
« La mort, c'était donc ça ! » murmurait sa douleur,
« Un frère de combat tombé au Champ d'Honneur ! »
Cruel enseignement pour un enfant du feu,
Qui quêtait sans y croire un destin plus heureux !
La révolte soudain prit corps en son esprit,
Vainqueur sans coup férir de son cœur tout épris ;
La France était blessée par la mort d'un héros,
Pendant qu'en son pays on brûlait son drapeau !
Ce blason bien-aimé, brodé sur son treillis,
Sur son propre sol était tant souillé, hai !
Qui méritait la mort ? Son frère ou bien le traître
Qui d'un pays d'accueil se prétendait le maître ?
« Pourquoi fais-je la guerre en ces contrées lointaines
Quand la France en sa terre endure tant de haine ?
Ce combat sans merci que je mène en errance,
Ce combat sans merci s'achèvera en France ! »
Sans hâte dans la nuit, un soldat sombre avance,
Seul le bruit de ses pas perce le long silence ;
Les yeux secs, un soldat serre fort son fusil,
Et continue sa ronde, le cœur endurci...

Sergent P.

Souvenirs vagabonds... le café Gonnet

Dans l'histoire de Chantesse nous ne pouvions éviter de faire une halte sur ce lieu qui a contribué de différentes manières à la vie de notre village, fait et défait les événements qui jalonnent son histoire. Aujourd'hui fermé, nous passons devant, nous rappelant ce qu'il a été et qui n'est plus. Cependant il reste bien présent dans la mémoire des anciens même si parfois celle-ci fait défaut et chez les plus jeunes soulèvent des questions sur le besoin ou pas de ressusciter ce café, pour le bien commun. En décrépitude, donnant des signes de fatigue, il est là pour nous rappeler qu'il n'y a pas moins de 140 ans un dénommé Paulin Gonnet le construisait au n°92 actuel. Il était un point de rencontre pour la vie du village, participant et contribuant aux différents événements. Lieu de passage, le café Gonnet permettait aux personnes et aux bêtes de faire une halte lors des différents marchés du coin, l'Albenc, Vinay, Cras, donnant lieu à la « circulation d'une parole libérée » hors des foyers mais aussi de partager des expériences. Nous allons essayer de vous transmettre, malgré la difficulté rencontrée d'avoir des dates, et une chronologie des événements, les bribes d'une vie du café Gonnet.



Pour aider à la compréhension des événements, leur chronologie dans le temps est un bon repère. Ceux que nous allons relatés ici, à la naissance de Monsieur Paulin Gonnet en 1872 et la date probable de la reprise du café par Monsieur Yannick Milan, devenant le Cath-Lou en 1973 nous faisons un survol de 100 ans d'histoire. **Troisième République** nous sommes sous Mac-Mahon, 3^e président de la République. Jules Ferry et les lois scolaires, l'affaire Dreyfus, Zola avec l'Assommoir, la Première Guerre mondiale, le Front populaire 1936, la Seconde Guerre mondiale, le droit de vote des femmes en 1945. **Quatrième République** avec la reconstruction, la mise en place de la Sécurité sociale, les prémices de la Communauté européenne, la guerre d'Indochine, la guerre d'Algérie...

Notre interlocutrice principale **Madame Christiane Gonnet** épouse Arnaud, sera notre fil conducteur tout au long de ce récit, bien que cette dernière ait peu participé à la marche quotidienne du café. **Pourquoi ?** « Se sera ma sœur aînée Renée Gonnet, épouse Bouchet ancien maire de Cognin, qui tiendra le café restaurant de 1978 à 1986. Christiane Gonnet naîtra au café Gonnet en 1936. À l'époque beaucoup de femmes accouchaient chez elles. Ma sœur Renée naîtra en 1934 ».

Pouvez-vous nous parler de la création du café Gonnet ? « C'est mon arrière-grand-père, Paulin Gonnet, qui

était très ami avec Monsieur Moyet riche famille de Chantesse, ex-proprétaire de l'actuelle maison de Monsieur et Madame Montmeat, au n° 113 de la rue principale. Ils allaient souvent à la chasse ensemble. Ma grand-mère Eugénie Heustache épouse Gonnet me disait que Monsieur Moyer lui avait vendu un morceau de terrain pour sa construction. Paulin Gonnet et Laurent Gonnet l'auront donc construit. Une bâtisse faite avec l'aide d'amis, imposante pour l'époque. Une maison « dauphinoise » typique de notre patrimoine local, avec des murs très épais et une couverture de tuiles plates en écailles, bâtie sur un plan rectangulaire avec deux niveaux. Le premier étage servant d'habitation et quatre chambres pour la famille. Au rez-de-chaussée à gauche nous trouvons la cuisine et la salle à manger et à droite une grande salle où, bien plus tard, sera installée une cabine téléphonique publique¹... À l'arrière du bâtiment sera aménagé un jeu de boules qui faisait le bonheur de beaucoup de monde, surtout lors des concours de pétanque. Une bâtisse qui faisait à la fois café, restaurant, hôtel... À l'époque on ne pouvait pas parler d'hôtel mais d'auberge. Pendant la dernière guerre, je me souviens qu'une de nos chambres avait été réquisitionnée par l'armée italienne. Un officier italien y logeait². D'autres personnes telle que la maman de Madame Françoise Fort, cette dernière alors âgée de quelques mois, viendra y passer les

mauvais moments, trouvant ainsi de quoi manger malgré le rationnement. Son mari restera à Paris ».

Parlez-nous de ce café ? « J'ai toujours entendu dire par ma mère, Élise Bessonnard épouse Gonnet (1910-2000), que les gens des coteaux et d'ailleurs s'y arrêtaient lors des foires, principalement celle de l'Albenc. Ils allaient au « bistrot » pour boire « un canon ». À ce sujet savez-vous qu'en France dans les années 1900 nous en avions 500 000 cafés? Aujourd'hui nous n'en avons plus que 34 000... Disons qu'ils résistent mieux encore aujourd'hui dans les zones rurales. « Les clients y trouvaient une ambiance favorable aux histoires les plus rocambolesques, parfois tristes de ce qui se passait aux alentours et même des villages voisins, remplaçant largement et avec fort plus de détails



Élise Laurent-Gonnet



Léon Laurent-Gonnet



Renée Laurent-Gonnet épouse Bouchet

les événements, que nos journaux actuels... Nous avons toujours du monde. Notre café était aussi un lieu public, il était le «centre du village». Nous avions, une cabine téléphonique publique. Elle a été installée, je ne sais plus en quelle année. Elle se situait dans la grande salle du café. Il n'y avait qu'un téléphone à Chantesse. Une belle cabine téléphonique tout en chêne, capitonnée, insonorisée, un lieu confortable et facilitant une conversation intime mais souvent la porte fermait mal et l'insonorisation en fait était très moyenne. Beaucoup profitaient, involontairement, de la conversation. À cette époque les gens n'avaient pas le téléphone. Nous recevions les appels de Grenoble, Paris, l'Albenc etc. pour untel ou untel. Il fallait donc envoyer quelqu'un porter le message. Souvent on demandait à mon père d'appeler le vétérinaire pour des bêtes malades par exemple. Nous avons aussi la responsabilité de rédiger les télégrammes destinés aux habitants de Chantesse que la poste de l'Albenc nous transmettait ce qui parfois nous mettait dans des situations délicates, épiques aussi, comme de transmettre les messages de la gendarmerie. Le café jouait quelquefois le rôle d'annexe de la mairie. Par exemple pendant la guerre, les tickets de rationnement étaient délivrés par Monsieur Couvat du Terrail alors secrétaire de mairie, son épouse était notre institutrice. Un rationnement qui prendra fin vers 1949. Un rationnement qui était relatif dans nos campagnes. Nous ne manquions de rien. Des personnes de Grenoble et même d'Avignon venaient se ravitailler chez nous. Tout le monde ici avait un bout de terrain et vivait dessus. Nous faisons notre huile de noix, l'argent des noix était mis de côté pour les coups durs. Mon père Léon Gonnet avait une voiture. L'une des premières voitures du village comme vous pouvez le voir sur la photo. Il faisait parfois, même souvent, le taxi. Il jouait un rôle essentiel dans la vie du village, s'adaptant aux horaires des uns et des autres, quelquefois intervenant la nuit pour amener une femme qui allait accoucher, quand la voiture ne tombait pas en panne juste à ce moment là... Un taxi qui pouvait être «collectif». Le café était le centre du village. Mon père était très accueillant. Très ouvert, il aimait beaucoup les gens. Nous ouvrons le café très tôt et le fermions tard

le soir, quand il ne fallait pas «délicatement pousser dehors» les attardés. Les gens se réunissaient. Ils venaient se désaltérer, prendre un café. Les personnes étaient des habitués, des fidèles clients qui pour certains deviendront des amis. Ils venaient «tailler la bavette» ou «taper le carton» et parler, même en ce temps là, du «bon temps». Il arrivait qu'à la sortie du conseil municipal, la réunion se terminait chez nous, les intéressés donnant libre cours à des commentaires parfois colorés quand il n'y avait pas d'affrontement verbal»...

Combien y avait-il de café à Chantesse ? «En fait il y avait au village trois cafés. Le plus ancien était le «café du levant» (voir la photo). Il se trouvait à droite, au n°60 actuel, juste en face de notre

l'époque il fabriquait et réparait principalement les roues de chars, de calèches, tout ce qui était rond et bien autre chose comme les plats à cuisiner du café Gonnet. Je me souviens que chez lui travaillait un Monsieur «Truk» qui réparait parfaitement les plats de cuisine en terre cuite (les gens n'étaient pas riche à l'époque), mais aussi les parapluies... Ce monsieur était amputé des deux jambes, séquelles de la Grande Guerre, et se déplaçait sur ses moignons. Petite, j'en avais une grande peur. Auguste était un homme qui savait tout faire. Dans son atelier, une forge, une enclume, des pinces, des outils de préhension. De ce lieu se dégageait une odeur particulière de métal forgé, laminé, mêlée à des senteurs de bois, et de charbon brûlé.



café. Là où habitait Madame Ruizand. Il y a quelques années, nous pouvions encore voir sur son fronton, son enseigne à demi effacée par les ans. Depuis il a été démolit. Il appartenait à Monsieur Adrien Tournus né en 1900. Un café qui existait bien avant mon arrière-grand-père. À sa fermeture, le café Gonnet prendra le relais». Nous n'en saurons pas plus... «À Chantesse, dans la rue principale, au n°208 actuel, se trouvait un autre café que nous appelions le «café Vitet» tenu par Monsieur Georges Vitet-Covas, «Jo Vitet» pour les intimes... prenant la suite de son père Auguste Vitet (1841-1909). Ce dernier était l'un des deux charrons de Chantesse. Dans le village, Auguste était un personnage incontournable. À

À l'époque, il était «le mécanicien, le menuisier». Cette profession demandait une sérieuse expérience. Il était un «as de la géométrie». Un métier qui disparaîtra avec la «petite agriculture» dans les années 50-60. «Son fils, Jo Vitet, lui succédera. Né en 1921 il est décédé à l'âge de 92 ans. Sa femme Suzanne Soulier s'occupera principalement du café, Georges exerçant la profession d'enseignant technique en «tournage sur métaux» dans un lycée technique de Grenoble. Il assurera cependant, par intermittence avec sa femme, la tenue du café. Nous avons aussi une épicerie, mais oui, au n°166 de la rue centrale (voir photo) qui était tenue par Madame Eugénie Vitet épouse Vallet née en 1886

et qui décédera en 1977 à l'âge de 91 ans. Son mari, Francisque Vallet (1877-1955) avait une situation, je crois bien, dans les Télécom. J'ai le souvenir d'une symphonie d'odeurs de café, d'épices et autres. On y vendait des articles de consommation courante mais mon souvenir s'arrête devant un petit comptoir et des rayonnages sur les cotés, une petite vitrine et peut être une petite banque sans caisse enregistreuse. Y avait-il une balance Roberval, un moulin à café de comptoir ? Mais il y avait des boîtes en tôles peintes de différentes marques aux couleurs attrayantes un présentoir pour boîtes à cirage. Mais aussi du fromage, du café, des conserves, des choses plus douces comme les rouleaux de réglisse, les carambars, les mistrals gagnants, qui côtoyaient les bouillons Kub, le chocolat Meunier et le fameux Banania, sans oublier le sac de sel en vrac dans sa toile de jute. Une épicerie qui était ouverte presque vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Un lieu où il faisait bon passer un moment. On y apprenait les nouvelles du village, de chacun». Un commerce de «proximité» avant l'heure, qui disparaîtra en 1965. «J'ai conservé le souvenir d'une douce et frêle personne communicative, curieuse dans le bon sens».

Pouvez-vous nous parler de la cuisine qui y était pratiquée ? «C'était surtout ma grand-mère Eugénie Gonnnet née Hostache qui s'occupait de la cuisine. Elle était très bonne cuisinière. C'était sa passion. Au début de leur mariage, elle avait 25 ans, elle ne savait pas faire la cuisine. Fille de gendarme, elle a été élevée en «demoiselle». Son mari lui apprendra à cuisiner. Elle faisait surtout beaucoup de «repas chasseur». Un véritable festin confectionné à partir des produits amenés par les chasseurs du coin... Civet de sanglier, chevreuil en sauce, sans oublier son fameux gratin dauphinois et le fromage blanc à la crème qui était servi à la fin. Elle savait faire «faisander» le gibier à la cave et à l'époque les chasseurs pouvaient apprécier la puissance des saveurs au niveau gastronomique de cette méthode. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il lui arrivait, quand elle faisait un gros lièvre en saupiquet, de demander aux clients de venir goûter sa sauce pour savoir si elle convenait ou pas... Elle cuisinait beaucoup pour de multiples occasions, banquets, mariages, vogues etc. Par



L'épicerie de Madame Eugénie Vallet



Madame Eugénie Vallet

exemple pour les mariages il n'était pas question d'aller au restaurant pour certaines familles. Parents et voisins s'organisaient plusieurs jours à l'avance, voire un mois. Eugénie était invitée en tant que cuisinière à prendre les choses en main. Elle n'avait pas de recette établie, elle faisait tout au nez, à l'intuition. Elle confectionnait les plats à «l'inspiration».

Parlez-nous de ceux qui passaient au café ? «Nous avions à l'époque des

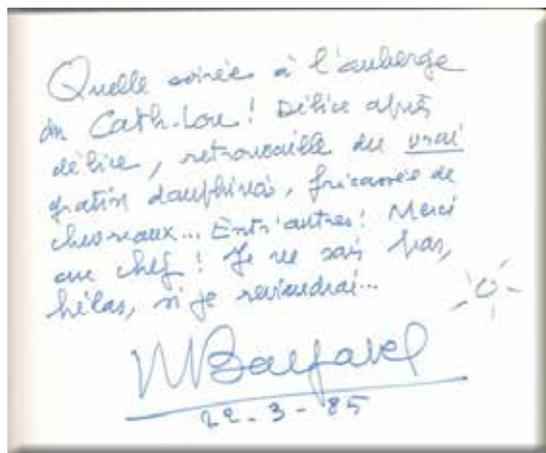
personnages que nous appelions des «routards», nous dirons aujourd'hui des SDF, qui passaient régulièrement chez nous. Ils allaient de village en village. À l'époque, notre père leur donnait à manger, les faisait coucher dans la grange au foin au-dessus des vaches, tout en prenant la précaution de leur demander leurs papiers, cigarettes, briquet et allumettes. Le lendemain ils reprenaient le chemin. Le café était devenu pour eux un repère. Un jour l'un d'entre eux apporta à ma mère un bouquet de fleurs. Elle l'accepta avec gentillesse, tout en se doutant qu'il avait été emprunté sur l'une des tombes du cimetière... mais la gentillesse était là. Parmi eux certains étaient de vrais spécialistes pour attraper les vipères, principalement vers Pâques». Ils en faisaient commerce soit pour mettre dans de l'eau-de-vie (lutter contre les douleurs d'estomac) soit pour vendre leur venin (sérum antivenimeux) ou rentrant dans la composition d'une graisse pour lutter contre les douleurs et le traitement des cheveux... À vérifier. «Nous avons chaque année le «bouilleur de crus» une tradition qui était solidement ancrée chez nous. Une fine odeur d'alcool nous entourait, mélangée au vapeur d'eau de l'alambic. Aujourd'hui un métier en voie de disparition. La mise en route de la chaudière se faisait près du lavoir pour des besoins évidents d'eau. Pendant la distillation on échangeait les nouvelles et à force de goûter, l'ambiance devenait guillerette. Le tout nous amenait du monde. Tout autre chose : nous avions pendant la guerre ce que nous appelions des «bals clandestins» c'est ce que l'on m'a raconté. Ils se passaient souvent dans des granges dans des coins retirés. Il faut savoir que les préfets les interdisaient, obéissants aux ordres du gouvernement de Vichy. Les propriétaires des lieux prenaient de gros risques et pouvaient recevoir des amendes et même être internés, mais c'était une manière pour la jeunesse de braver les interdits... et la vie continuait».

Qu'est devenu le Café Gonnnet après Léon Gonnnet ? «Léon Gonnnet maintiendra son ouverture jusqu'en 1978. Ma sœur, Renée Gonnnet épouse Bouchet, lui succédera, aidée par sa fille Catherine Bouchet. Elles assureront le service au bar, au restaurant et en cuisine et cela jusqu'en 1986, si ma mémoire ne me fait pas défaut».

D'où vient le nom du café restaurant

« **le Cath-Lou** » ? « *Tout simplement de la réunion de deux prénoms ; **Cath** pour Catherine et **Lou** pour Louis Bouchet* ».

Pendant cette période remarquons que René Barjavel (1911-1985) s'est arrêté à Chantesse le 22 mars 1985 pour y déjeuner. Écrivain, (les chemins de



Le Cath-Lou en 1979



Le rallye surprise en 1980



Katmandou), journaliste (le Journal du Dimanche), scénariste (on lui doit entre autres les célèbres films « Le petit monde de Don Camillo », « Le Guépard »). « *Nous avons accueilli aussi en 1980, le Club de la Traction Universelle* ». Section rhodanienne dans le cadre d'un « rallye surprise ». Un club créé en France en 1968, avec 18 sections régionales, 1 500 membres, et qui édite une revue trimestrielle. Un club toujours très actif. Des passionnés de la traction avant. « *Vous connaissez la suite. Monsieur Yannick Milan prendra la succession du Cath-Lou en location gérance. Petite précision : l'extension de la grande salle du restaurant a été assurée par Monsieur Louis Bouchet. Il l'a transformée en un sympathique établissement qui connaîtra un vif succès* ».

Comme à chaque entretien nous aurions aimé poursuivre cette conversation avec Madame Christiane Gonnet mais le temps nous a manqué. Nous constatons encore une fois combien la mémoire et quelque chose de fragile. Elle est le ferment de notre histoire. Faire appel à ses souvenirs n'est pas chose aisée. Notre interlocutrice n'ayant pas été directement mêlée à la vie du café ne pouvait se souvenir des détails qui colorent parfois le récit. Mais l'oubli peut être parfois force, car elle nous a obligé d'aller butiner chez les uns et les autres les éléments qui nous manquaient.

Que soient remerciés ici : Pierre Gonnet, Catherine Bouchet, Maryse Vallet épouse Ravenne, Monsieur et Madame Norbert Vitet-Covas.

Caressons l'espoir (peu probable) d'une réouverture de ce lieu tant aimé, qui contribua à la vie du village.

**Garde à jamais dans ta mémoire
Garde toujours
Le beau roman, la belle histoire
De nos amours !**

Victor Hugo (1870)

1. Des cabines seront installées en France, en milieu rural, principalement dans les cafés après la guerre.

2. L'Isère au tout début de la deuxième guerre mondiale, sera en zone libre pour être ensuite occupée en 1942 dans un premier temps par les troupes italiennes puis en 1943 par les troupes allemandes.



Spécialité de truites en gelée



Dimanche 18 septembre 2016 : à Chacun Son Everest !



L'association sportive et le comité des fêtes de Chantesse organisent une randonnée (en marchant ou en courant) au profit de l'association à Chacun Son Everest ! créée par Christine Janin qui depuis 1994 aide des enfants atteints de cancer et depuis 2011 des femmes en rémission du cancer du sein à « guérir mieux ».



Le dimanche 18 septembre 2016 rejoignez cette belle cordée solidaire sur 2 parcours pédestres d'environ 5 et 10 km, accessibles à tous de 7 à 77 ans... et plus !

Ravitaillements sur les parcours et pâtes à l'arrivée ! Votre participation (déductible des impôts) sera reversée à l'association à Chacun Son Everest ! : <http://www.achacunsoneverest.com>

Association sportive de Chantesse

La saison s'achève avec un énorme succès de toutes les activités mises en place depuis septembre 2015 qui seront reconduites pour 2016/2017.

Chaque semaine :

• Le mardi de 19h30 à 20h30 cours de **Zumba** proposé par Aline pour 39 adhérentes.



• Le mercredi de 18h30 à 19h30 cours de **Gym** animé par Michèle pour 23 femmes et 1 homme et de 19h30 à 20h30 cours de **sophrologie** avec Vanessa pour 17 personnes.



• Le jeudi de 19h30 à 20h30 cours de **Cross training** pour les sportifs « confirmés » avec Quentin pour 14 adhérentes.



• Une fois par trimestre 3 ou 4 samedis matins pendant la saison un cours de **yoga** de 3 heures sur différentes thématiques.



Les inscriptions pour la saison 2016/2017 peuvent se faire dès à présent. Attention les places seront limitées. La priorité sera donnée aux personnes déjà inscrites cette année. La reprise des cours se fera la semaine 37.

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu la semaine 39.

Rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison sportive dans la joie et la bonne humeur.

Membres du bureau de l'ASC pour tout contact :

Laurence Falque :04 76 64 73 44

Jocelyne Gasparini :04 76 36 53 58

Pour les inscriptions :

mail : jocelyne38@wanadoo.fr

Isabelle Oriol :04 76 36 19 51

Nathalie Bessoud :06 80 24 30 13

mail : nathalie.bessoud@wanadoo.fr

Céline Carlin :06 18 73 39 81

Informations et bulletin d'inscription disponibles sur le site Internet de Chantesse : <http://www.chantesse.sud-gresivaudan.org>

Sou des Écoles de Chantesse - Notre Dame de l'Osier - Vatilieu

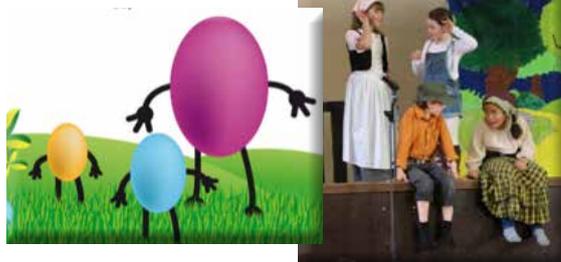
La chasse aux œufs

Le Sou des Écoles avait invité tous les enfants des écoles de Chantesse, Notre Dame de l'Osier et Vatilieu le dimanche 3 avril au matin pour une chasse aux œufs. Il y avait plus de 600 œufs à découvrir.

Pour les classes de petite et moyenne section : sous la forme d'une chasse aux œufs traditionnelle.

Pour les plus grands à partir de la grande section jusqu'aux CM2, des jeux sous la forme d'une chasse au trésor (course d'orientation).

Les parents ont aussi bien participé et couru aux côtés des enfants !



Le spectacle musical des écoles

Les parents ont pu apprécier samedi 2 avril la qualité du spectacle musical inventé et mis en scène par les maîtresses des 3 écoles et Valérie l'intervenante musique avec la prestation remarquable des enfants.

Le Sou des Écoles proposait aux familles une buvette et une petite restauration après le spectacle pour pouvoir échanger dans un cadre convivial et dans la bonne humeur, le stress du spectacle étant passé pour les enfants et les maîtresses. L'ensemble des fonds récoltés au cours de cette année scolaire a permis de financer des achats de matériel, des abonnements et les sorties scolaires des écoles.

À noter

L'assemblée générale du Sou des Écoles se tiendra en septembre. Tous les parents désireux de participer aux activités du Sou sont les bienvenus.

Courriel : soudesecolescv@gmail.com

Comité des fêtes de Chantesse

- Cette année, les festivités ont démarré en janvier par **la galette des rois** qui a rencontré un vif succès.



70 personnes étaient rassemblées à la salle des fêtes plutôt que sous les noyers en raison de la météo bien capricieuse en cette fin de printemps pour partager **le traditionnel repas champêtre**.



- En mars, le comité a proposé un **concert québécois** avec le groupe de renommée internationale. La salle des fêtes était pleine, très bonne ambiance.



Pour changer un peu, un jambon à l'os accompagné de gratins dauphinois et gratins de ravioles, confectionné par les membres du comité, a pu être proposé aux convives au prix de 12 € par personne.



À défaut de **concours de pétanque**, quelques courageux ont bravé la pluie et tapé quelques boules sur la place de la mairie et un concours de belote s'est improvisé et a réuni 8 équipes. Les finalistes ont remporté chacune un panier garni et les demi-finalistes 2 bouteilles de vins.



- **Le vide grenier** qui devait avoir lieu le dimanche 22 mai a été reporté en raison de la météo au **samedi 9 juillet**, toujours près du cabanon, il sera annulé en cas de pluie.



Il régnait une ambiance très conviviale et **le célèbre jeu des quartiers** orchestré par Baptiste a une nouvelle fois été remporté par les habitants du chemin Neuf, décidément très participatifs aux activités du village.

- Le vendredi 26 août à partir de 19 h, **une soirée Pasta Party** à volonté au prix de 8 € par adulte suivie d'une nuit des étoiles animée par Baptiste sont prévus. Venez nombreux !
- Le 18 septembre nous participerons à l'organisation de la **course au profit de l'association « à chacun son Everest ! »** en partenariat avec l'Association Sportive et le samedi 3 décembre au Téléthon avec l'ASC et les municipalités de Chantesse et de Cras.



Les chasseurs formés à la sécurité

C'est pendant la matinée de ce samedi 11 juin qu'à la demande de Maurice Bérard, président de l'Acca, s'est tenue la demi-journée de formation des chasseurs à la sécurité.

Une cinquantaine de personnes, majoritairement de Chantesse et de Cras, mais aussi de La Forteresse, Plan, Saint-Geoires, Murinais et Chevières, a participé à cette réunion financée par les Acca et dispensée par la Fédération des chasseurs de l'Isère. En l'occurrence Simon Janin, technicien à la FDCl.

L'essentiel a porté sur la chasse au grand gibier avec au menu l'organisation des battues, les risques (et notamment une étude menée sur les ricochets, aux conclusions pour le moins marquantes) et la réglementation.

Le partage amical et en bonne entente d'un même espace naturel entre chasseurs, cueilleurs et promeneurs restant un souci constant. Des échanges questions/réponses ont enfin permis à chacun de préciser les points qui se devaient de l'être.



20^e Festival de l'Avenir au Naturel les 3 et 4 septembre 2016

C'est en 1982 que l'association Espace Nature Isère autrefois appelée « *Chantesse Environnement* » a vu le jour dans le but de protéger le marais de Chantesse pour éviter l'extension de la carrière. En 1997 l'association prend un nouvel essor avec la création de son premier « *Festival de l'Avenir au Naturel* ». Nous voilà 20 ans après ce premier Festival...

C'est sur les pelouses de la commune de L'Albenc que se déroulera les 3 et 4 septembre pour la 20^e année consécutive la plus grande foire biologique en plein air de Rhône-Alpes.

Cet événement gratuit présente de nombreux produits issus de l'agriculture biologique, de l'artisanat... Diverses thématiques sont ainsi traitées par les 200 exposants : l'alimentation, l'habitat, les énergies renouvelables, le jardinage, mais aussi le tourisme vert, la presse, l'éducation à l'environnement, la protection de la nature... Pendant tout le week-end, des conférences et des débats seront proposés au public : régime alimentaire méditerranéen, auto construction, santé, guide des légumineuses, nanoparticules, élargissement de l'A480...

Au programme également, de nombreuses animations : bien être, shiatsu, danse biodynamique, communication... Des concerts, des expositions, des sorties...

Et pour ses 20 ans, le Festival vous proposera de participer à une tombola avec de nombreux lots à remporter.

L'association Espace Nature Isère, à travers le Festival de l'Avenir au Naturel, travaille ainsi au développement d'une société plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de l'environnement.

Cet événement est devenu au fil des années un rendez-vous incontournable de l'écologie, avec plus de 30 000 visiteurs et 200 exposants en 2015.

Si vous souhaitez participer à l'organisation du Festival, n'hésitez pas à nous contacter. Les com-

missions animations, conférences, le comité de sélection des exposants vous accueilleront avec plaisir.

Espace Nature Isère

32, place du Souvenir Français
38470 L'Albenc - 04 76 36 50 10
www.enisere.asso.fr
espacenatureisere@orange.fr

The poster features a central illustration of a landscape with rolling green hills, a blue pond with lily pads, and a red fox. The number '20' is prominently displayed in a stylized, white font with green foliage integrated into it. The text 'Festival de l'Avenir au Naturel' is written in a red, hand-drawn style at the top. Below the illustration, a list of activities is provided: 'Foire bio' (200 exhibitors, free entry), 'Conférence', 'Ateliers et Animations', 'Buvette bio', and 'Concerts'. The location 'L'ALBENC' is marked with a sign. The dates '3 et 4 Sept. 2016' are in a red box, and the times 'Samedi de 10h à 20h - Dimanche de 10h à 19h' are at the bottom. Logos for 'isère LE DÉPARTEMENT', 'Rhône-Alpes', and 'L'ALBENC' are at the bottom. An 'ORGANISATEUR' box in the bottom right corner contains the association's name, phone number, address, and website.

**Festival de l'Avenir
au Naturel**

20^e

- Foire bio
Entrée gratuite
200 exposants
- Conférence
- Ateliers et Animations
- Buvette bio
- Concerts

L'ALBENC

3 et 4 Sept. 2016

Samedi de 10h à 20h - Dimanche de 10h à 19h

isère LE DÉPARTEMENT Rhône-Alpes **L'ALBENC**

ORGANISATEUR
Espace Nature Isère
04 76 36 50 10
38470 L'ALBENC
www.enisere.asso.fr

